

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 15232 Numéro SIREN : 807 654 488 Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt 55645



20190556452018

DATE DEPOT : 05/07/2019

N° DE DEPOT : 55645

N° GESTION : 2015B15232

N° SIREN : 807654488

DENOMINATION : A TOI MAURICE

ADRESSE : Palais Brongniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris

MILLESIME : 2018

Copie certifiée conforme
Le Président



« A TOI MAURICE »

A.T.M

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital social 83.810 €

Siège social : « PALAIS BRONGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. : 807 654 488 00020

* * *

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

1°- Proposition d'affectation du résultat (bénéfice + 573.198,00 €)

A reporter à nouveau

+ 573.198,00 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (bénéfice + 573.198,00 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2019

----- TROISIEME RESOLUTION -----

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice + 573.198,00 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau

+ 573.198,00 €

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 33 place de la Bourse PALAIS BRONGNARD 75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12					
Numéro SIRET : 8 0 7 6 5 4 4 8 8 0 0 0 2 0		Néant ☐					
		Exercice N clos le : 31/01/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB	106 047	AC	71 383	34 665	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 800	AG		21 800	
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 511	AS	12 109	20 401	
	Autres immobilisations corporelles	AT	527 585	AU	179 823	347 762	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX	3 633	AY		3 633	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	691 576	BK	263 315	428 261	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	18 650	BM		18 650
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13 526	BY		13 526
		Autres créances (3)	BZ	79 972	CA		79 972
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ?)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	33 481	CG		33 481	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 433	CI		1 433	
	TOTAL (III)	CJ	147 062	CK		147 062	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	838 638	LA	263 315	575 323	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

Dénomination de l'entreprise

A TOI MAURICE

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 83 810)	DA	83 810
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	321 195
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 007 484)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	573 198
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(29 281)
		DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
	TOTAL (II)	DP	
DETTES (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
	TOTAL (III)	DS	
	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU	246 937
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	150 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	131 021
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	74 573
	Dettes fiscales et sociales	DZ	1 900
Compte régular.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	172
	Autres dettes	EB	
	Produits constatés d'avance (4)	EC	604 604
RIENVOIS	TOTAL (IV)	ED	
	Écarts de conversion passif *	EE	575 323
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EF	
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	408 390
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH	74

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Normes régionales (article 53 1 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE

Néant ☐

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue	FD		FE	FF
		FG	848 471	FI	848 471
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	848 471	FK	FL 848 471
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN 13 391
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 379
	Autres produits (1) (11)				FQ 21 016
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR 883 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stock (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU 237 432
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV (3 573)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 234 683
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 14 574
	Salaires et traitements *				FY 301 780
	Charges sociales (10)				FZ 85 521
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *	GA 79 855
				- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 8 691
	Total des charges d'exploitation (4) (11)				GF 958 963
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)				GG (75 705)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GII
		Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR 5 699
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 5 699
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)					GV (5 699)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)					GW (81 404)

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A TOI MAURICENéant ☐

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	655 225	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	655 225	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	623	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	623	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	654 602	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 538 483	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	965 285	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	573 198	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 300
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(7) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 511	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
PENALITES ET AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	623	
ABANDON COMPTES COURANTS			655 225	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A TOI MAURICE										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou transférées d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	106 047	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	21 800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KJH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	27 880	KT		KU	4 631	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	402 287	KW		KX	3 111	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	121 121	LC		LD	1 066	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LO		
		Immobilisations corporelles en cours					LJH		LI		LJ		
		Avances et acomptes					LK		LL		LM	3 633	
		TOTAL III					LN	551 287	LO		LP	12 442	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	679 134	OH		OJ	12 442
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Retrovaleur légale * ou évaluation par acte de réajustement		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou transfert d'une mise en équivalence		3		4		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO	106 047	D0	106 047	D7	106 047	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	21 800	LW	21 800	IX	21 800	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	32 511	MK	32 511	ML	32 511	
		Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MM	405 398	MN	405 398	MO	405 398	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	122 187	MT	122 187	MU	122 187	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes			NC		ND	3 633	NE	3 633	NF	3 633	
		TOTAL III			IV		NG	563 729	NH	563 729	NI	563 729	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		GU		M7		OW	
Autres participations				IO		OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F		2O			
TOTAL IV				1K		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OK	691 576	OL	691 576	OM	691 576

⑥

AMORTISSEMENTS

DG15P N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise A TOI MAURICENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	50 323	EL	21 059	EN		EN	71 383
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PX		PY		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 090	QA	4 019	QB		QC	12 109
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	90 376	QE	40 513	QF		QG	130 889
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 671	QM	14 263	QN		QO	48 934
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	133 137	QV	58 796	QW		QX	191 932
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	183 460	ØP	79 855	ØQ		ØR	263 315

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. géol. agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL III							
Frais d'acquisition de autres de participations	NL			NL			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans modalité (NP + NQ + NR)	NX						
Total général sans modalité (NS + NT + NU)			NY	Total général sans modalité (NW - NY)			NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE				Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	13 526		13 526					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	DE L'ACTIF CIRCULANT	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	17 497		17 497				
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 892		31 892				
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
Divers			VP								
Groupe et associés (2)		VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	30 583		30 583						
Charges constatées d'avance		VS	1 433		1 433						
TOTAUX				VT	94 931	VU	94 931	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'étranger	VO	74		74						
	à plus d'un an à l'étranger	VH	246 864		50 650		196 214				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	131 021		131 021						
Personnel et comptes rattachés		8C	34 502		34 502						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 374		24 374						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 242		9 242						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 455		6 455						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 900		1 900						
Groupe et associés (2)		VI	150 000		150 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	172		172						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	604 604	VZ	408 390		196 214		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	49 107	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N. clos le : 31/03/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	573 198		
			de son conjoint		WB			
			moins part déductible *		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un bail à usage d'habitation et de la taxe d'habitation		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2057-bis)	XX	623		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)				17			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18			
			- Imposées aux taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	15 946		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	1		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	589 767	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- Imposées au taux de 0 %		WH			
			- Imposées au taux de 19 %		WP			
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						16		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Produit net des actions et parts d'intérêts :						WZ		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						XA	
	Majoration d'amortissement *						ZY	
	Entreprises nouvelles - Déduction d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 octies)	LZ	Investissements étrangers (art. 44 nonies A)	L5		
	Régime de comptabilité simplifiée (art. 44 quinquies)	L6	Société d'investissement immobilier collectif (art. 208 D)	K3	Zone de reconstruction de la défense (art. 44 bis septies)	PA		
Zone franche urbaine (art. 44 quinquies bis)		QV	Régime d'amortissement accéléré (art. 44 quinquies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)						PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						X5		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	Z1	31 426		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH	31 426	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	558 341			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	558 341			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO		

Désignation de l'entreprise A TOI MAURICE		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 044 105	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	558 341	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	485 764	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	485 764	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	21 912	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2018

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(648 825)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(358 659)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	(1 007 484)		Report à nouveau	ZG	(1 007 484)				
								TOTAL II	ZH	(1 007 484)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						20 300	YQ	20 300		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT	10 350		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	137 966		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	8 726		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	(2 604)		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	80 247		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	234 683		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	9 602		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							YZ	4 972		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	14 574		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	111 825		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	53 015		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017)*							QB	318 330		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							QS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé* XP										
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative aux libertés de profession)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL				
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO				
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JF				
	Si vous révoquez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		7 8 9 8 5 4 6 6 8 0 0 0 1 7				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime du groupe).

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

30092018

N° SIRET

8 0 7 6 5 4 4 8 8 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A TOI MAURICE

ADRESSE (voie)

33 place de la Bourse PALAIS BRONGNARD

CODE POSTAL

75002

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

8381

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.R.L.

Dénomination

COLIBEL

N° SIREN (si société établie en France)

789854668

% de détention

50.01

Nb de parts ou actions

4191

Adresse :

N°

7

Voie

AVENUE DU GENERAL LECLERC

Code Postal

75014

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

SARL LE CARILLON

N° SIREN (si société établie en France)

390833563

% de détention

49.99

Nb de parts ou actions

4190

Adresse :

N°

2

Voie

Rue Corvetto

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 575 322,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 573 198,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/01/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	71 382,51	34 664,64	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	71 382,51	34 664,64	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 691 575,96 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution --	A la clôture --
Immobilisations incorporelles	127 847,15		-	127 847,15
Immobilisations corporelles	551 287,27	12 441,54		563 728,81
Immobilisations financières				
TOTAL	679 134,42	12 441,54		691 575,96

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 263 314,95 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	50 323,08	21 059,43		71 382,51
Immobilisations corporelles	133 136,84	58 795,60		191 932,44
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	183 459,92	79 855,03		263 314,95

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	71 383	34 665	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	13 546	4 430	9 116	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	18 965	7 679	11 286	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	106 807	35 222	71 586	10 ans
A.a.l. divers	405 398	130 889	274 509	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et Informat.	15 379	13 712	1 667	de 3 à 5 ans
Avances et acomptes versés	3 633	0	3 633	Non amortiss.
TOTAL	691 578	263 315	428 261	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des Immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 94 930,70 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	94 930,70	94 930,70	
TOTAL	94 930,70	94 930,70	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 28 935,80 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	28 935,80
Disponibilités	
TOTAL	28 935,80

3.5 - Charges constatées d'avance = 1 433,00 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 604 603,61 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	246 937,37	50 723,64	196 213,73	
Dettes financières diverses	150 000,00	150 000,00		
Fournisseurs	131 021,27	131 021,27		
Dettes fiscales & sociales	74 573,03	74 573,03		
Dettes sur Immobilisations	1 900,00	1 900,00	-	
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	604 603,61	408 389,88	196 213,73	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 36 578,78 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	339,38
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 872,00
Dettes fiscales & sociales	28 367,40
Autres dettes	
TOTAL	36 578,78

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 848 471,17 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	848 471	100,00 %
TOTAL	848 471	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	485 784,00	152 965,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	485 784,00	152 965,00

5.3 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SYLVAIN LAJARDIE

Commissaire aux comptes - Expert comptable

**3 Bis rue Sadi Carnot, 92120 Montrouge
Téléphone : 01 56 80 31 00 Fax : 01 40 47 63 48**

SAS « A TOI MAURICE » - ATM

**Palais Brongniart
33 Place de la Bourse
75002 PARIS**

RCS PARIS B 807 654 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A TOI MAURICE » - ATM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courant de notre date de nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant : La société ATM a des fonds propres négatifs à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2018 malgré l'abandon de créance substantiel consenti par les anciens actionnaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations constatées sur les matériels inscrits dans les stocks à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

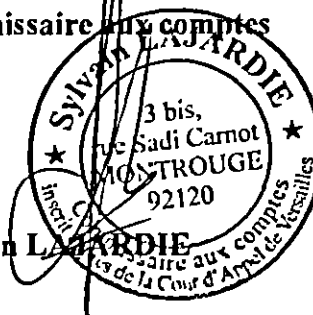
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montrouge, le 12 mars 2019

Le Commissaire aux comptes

Sylvain LAJARDIE



A TOI MAURICE

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	106 047,15	71 382,51	34 664,64	8,03	55 724,07	9,80
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 800,00		21 800,00	3,79	21 800,00	3,78
Installations techniques, matériel & outillage industriels	32 510,83	12 109,48	20 401,37	3,55	19 789,60	3,41
Autres immobilisations corporelles	527 584,65	179 822,98	347 761,67	60,45	398 360,83	68,63
Avances & acomptes	3 633,33		3 633,33	0,63		
TOTAL (I)	691 575,96	263 314,95	428 261,01	74,44	495 674,50	65,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	18 650,05		18 650,05	3,24	15 077,51	2,60
Clients et comptes rattachés	13 525,90		13 525,90	2,35	3 520,30	0,81
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 321,12		1 321,12	0,23		
. Personnel					700,00	0,12
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 497,00		17 497,00	3,04		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 891,68		31 891,68	5,54	28 428,31	4,90
. Autres	29 262,00		29 262,00	5,09	34 211,08	5,89
Disponibilités	33 480,93		33 480,93	5,82	1 291,68	0,22
Charges constatées d'avance	1 433,00		1 433,00	0,25	1 525,83	0,26
TOTAL (II)	147 061,68		147 061,68	25,56	84 754,69	14,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	838 637,64	263 314,95	575 322,69	100,00	580 429,19	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 83 810,00)	83 810,00	14,57	83 810,00	14,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	321 195,00	55,83	321 195,00	55,34
Report à nouveau	-1 007 483,92	-175,11	-648 825,16	-111,77
Résultat de l'exercice	573 198,00	99,63	-358 658,76	-61,78
TOTAL (I)	-29 280,92	-5,06	-602 478,92	-103,79
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	246 863,50	42,91	296 040,33	51,00
. Découverts, concours bancaires	73,67	0,01	9 439,61	1,63
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	150 000,00	26,07	593 299,78	102,22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 021,27	22,77	201 078,84	34,64
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	34 502,38	6,00	27 037,52	4,66
. Organismes sociaux	24 373,81	4,24	41 513,74	7,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 241,64	1,61	1 450,94	0,25
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 455,40	1,12	13 047,35	2,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 900,00	0,33		
Autres dettes	171,94	0,03		
TOTAL (IV)	604 603,61	105,09	1 182 908,11	203,80
TOTAL PASSIF (I à V)	575 322,69	100,00	580 429,19	100,00

A TOI MAURICE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	848 471,17		848 471,17	100,00	612 553,84	100,00	235 918	38,51		
Chiffres d'Affaires Nets	848 471,17		848 471,17	100,00	612 553,84	100,00	235 918	38,51		
Production immobilisée			13 390,95	1,56	17 078,68	2,79	-3 688	-21,59		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			379,20	0,04			379	N/S		
Autres produits			21 016,08	2,48	1 315,31	0,21	19 701	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			883 257,40	104,10	630 947,83	103,00	252 310	39,99		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			237 431,69	27,98	180 512,81	29,47	58 919	31,53		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-3 572,54	-0,41	-3 279,06	-0,53	-293	-0,93		
Autres achats et charges externes			234 683,28	27,88	249 111,92	40,87	-14 428	-5,78		
Impôts, taxes et versements assimilés			14 573,56	1,72	12 755,29	2,08	1 818	14,23		
Salaires et traitements			301 779,89	35,57	338 574,47	55,27	-38 795	-10,88		
Charges sociales			85 520,76	10,08	93 918,33	15,33	-8 398	-9,93		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			79 855,03	9,41	79 850,74	13,04	5	0,01		
Autres charges			8 690,99	1,02	6 491,93	1,06	2 199	33,88		
Total des charges d'exploitation (II)			958 962,66	113,02	957 936,43	156,38	1 026	0,11		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-75 705,26	-8,91	-326 988,60	-53,37	251 283	76,85		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Total des produits financiers (V)										
Intérêts et charges assimilées			5 698,94	0,67	16 518,88	2,70	-10 820	-65,49		
Total des charges financières (VI)			5 698,94	0,67	16 518,88	2,70	-10 820	-65,49		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 698,94	-0,66	-16 518,88	-2,69	10 820	65,50		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-81 404,20	-9,58	-343 507,48	-56,07	262 103	78,30		
Produits exceptionnels sur opérations en capital			655 225,20	77,22			655 225	N/S		
Total des produits exceptionnels (VII)			655 225,20	77,22			655 225	N/S		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			623,00	0,07	15 151,28	2,47	-14 528	-95,88		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			623,00	0,07	15 151,28	2,47	-14 528	-95,88		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			654 602,20	77,15	-15 151,28	-2,48	669 753	N/S		
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 538 482,60	181,32	630 947,83	103,00	907 535	143,84		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			985 284,60	113,77	989 606,59	161,53	-24 322	-2,43		
RÉSULTAT NET			573 198,00	87,56	-358 658,76	-58,54	831 856	239,82		
			Bénéfice		Perte					
Dont Crédit-bail mobilier			20 299,56	2,39	20 339,56	3,32	-40	-0,19		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 575 322,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 573 198,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/01/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	71 382,51	34 664,64	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	71 382,51	34 664,64	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 691 575,96

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	551 287,27	12 441,54		563 728,81
Immobilisations financières				
TOTAL	679 134,42	12 441,54		691 575,96

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 263 314,95

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	50 323,08	21 059,43		71 382,51
Immobilisations corporelles	133 136,84	58 795,60		191 932,44
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	183 459,92	79 855,03		263 314,95

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	71 383	34 665	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	13 546	4 430	9 116	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	18 965	7 679	11 286	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	106 807	35 222	71 586	10 ans
A.a.i. divers	405 398	130 889	274 509	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	15 379	13 712	1 667	de 3 à 5 ans
Avances et acomptes versés	3 633	0	3 633	Non amortiss.
TOTAL	691 576	263 315	428 261	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 94 930,70

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	94 930,70	94 930,70	
TOTAL	94 930,70	94 930,70	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 28 935,80

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	28 935,80
Disponibilités	
TOTAL	28 935,80

3.5 - Charges constatées d'avance = 1 433,00

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 604 603,61

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	246 937,37	50 723,64	196 213,73	
Dettes financières diverses	150 000,00	150 000,00		
Fournisseurs	131 021,27	131 021,27		
Dettes fiscales & sociales	74 573,03	74 573,03		
Dettes sur immobilisations	1 900,00	1 900,00		
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	604 603,61	408 389,88	196 213,73	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 36 578,78

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	339,38
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 872,00
Dettes fiscales & sociales	28 367,40
Autres dettes	
TOTAL	36 578,78

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 848 471,17

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	848 471	100,00 %
TOTAL	848 471	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	485 764,00	152 965,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	485 764,00	152 965,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
-
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.